



Rétroactivité sur congés non déduits du bulletin de salaire

Par Gabso_126

Bonjour,

Voici ma situation :

Je déclare toujours à mon manager mes congés payés en lui faisant une feuille de demande qu'elle signe à son tour et qu'elle remet à la direction. Je n'ai jamais de retour de cette feuille de congés.

Or j'apprends aujourd'hui, veille de mes congés que certains congés n'ont pas été transmis il y a 2 ans et me sont réclamés aujourd'hui.

Je précise que sur mon BS il reste 24 jours de congés et que j'en ai posé la moitié car suite à une démission, ma fin de contrat à lieu dans 2 semaines.

Étant de bonne foi, ayant toujours transmis mes congés à ma supérieure, je ne comprends pas de devoir subir une situation dont je ne suis pas responsable.

Quels conseils me donnez vous ?

Par janus2

Or j'apprends aujourd'hui, veille de mes congés que certains congés n'ont pas été transmis il y a 2 ans et me sont réclamés aujourd'hui.

Bonjour,

Que voulez-vous dire exactement ? Vous avez pris plus de congés que vous n'en aviez le droit ?

Par kang74

Bonjour

Vous n'avez pas de planning individuel ou collectif ou apparaissent vos congés ?

L'employeur a 3 ans pour rectifier une erreur, fusse t elle de son fait, ce pourquoi l'employé dispose d'une fiche de paie et de planning pour faire rectifier .